

ITIE-RCA



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE-DIGNITE-TRAVAIL

PREMIER RAPPORT DE L'ITIE-RCA

**COLLECTE ET RECONCILIATION DES
DONNEES STATISTIQUES
DU SECTEUR MINIER
ANNEE 2006**

TABLES DES MATIERES

	Page
Avant propos et remerciements	4
Discours d'engagement de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.	5
Discours du Premier Ministre, Chef du Gouvernement	7
1^{er} Discours du Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique sur l'ITIE.	11
Les Principes ITIE.	14
Les critères ITIE.	15
Evolution du processus ITIE-RCA.	16
Organes et membres de l'ITIE-RCA.	17
Le fonctionnement des organes de l'ITIE.	23
Historique et aperçu du secteur minier en Centrafrique.	25
Les principaux acteurs.	27
Les ressources en hydrocarbures.	33
Rapport ITIE de l'Administrateur Indépendant pour l'année 2006.	37
I. Contexte et objectifs de la mission	37
II. Nature et étendue des travaux de l'administrateur	38
III. Déroulement de la mission	39

ITIE-RCA

1. Identification	
2. Collecte et traitement des données	
3. Réconciliation des données de l'Etat avec celles des acteurs miniers	
4. Analyse des écarts constatés	
IV. Difficultés majeures rencontrées au cours de la mission	42
V. Recommandations	44
Annexe 1 : Liste des droits et taxes applicables au secteur minier en Centrafrique	45
Annexe 2 : Liste des opérateurs miniers	47
Annexe 3 : Réconciliation des données de l'Etat des opérateurs miniers	49
Annexe 4 : Définition contractuelles des revenus de l'Etat	51
Annexe 5 : Procès-verbal de la première session ordinaire du Comité de Pilotage au titre de l'année 2009 pour l'adoption du 1 ^{er} rapport ITIE-RCA du 19 mars 2009 en incluant la liste des participants	53

AVANT PROPOS ET REMERCIEMENTS

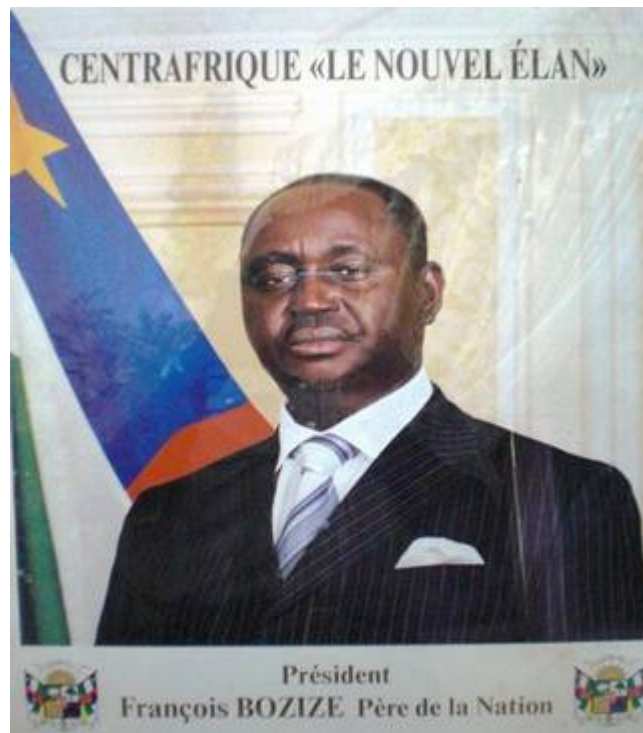
La République Centrafricaine est devenue « Pays Candidat » ITIE depuis le 21 novembre 2008. Je saisis cette occasion pour remercier vivement Messieurs Peter EIGEN et Tim BITTINGER, respectivement Président du Secrétariat International de l'ITIE et Directeur Régional de l'Afrique Francophone pour leur soutien sans faille à la mise en œuvre de cette initiative.

Je remercie également tous les partenaires multilatéraux et bilatéraux qui continuent de soutenir l'ITIE-RCA, y compris le groupe de la Banque Mondiale.

Le présent rapport de collecte et de réconciliation des données statistiques du secteur minier a été élaboré par l'Administrateur Indépendant Monsieur Valentin NZAPAOKO.

M. Robert MOIDOKANA
Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA.

DISCOURS D'ENGAGEMENT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT.



Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social ;
Monsieur le Premier Ministre, Chef du gouvernement ;
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;
Messieurs les ambassadeurs et les représentants des organismes internationaux accrédités en République Centrafricaine ;
Mesdames, Messieurs les représentants des sociétés minières, de la société civile ;
Distingués invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Par le changement intervenu le 15 mars 2003, la République Centrafricaine a entamé un processus visant à bâtir un Etat de droit, à asseoir une véritable démocratie pluraliste et à ancrer les bases d'une gestion économique saine et transparente, afin de créer des conditions optimales pour l'atteinte des objectifs du développement du millénaire et répondre aux aspirations légitimes de ses citoyens.

Conscient de l'enjeu que représente l'assainissement de tous les secteurs économiques nationaux, longtemps sous le joug d'une gabegie et de l'affairisme insolant, je n'avais pas tardé à instruire le gouvernement à faire en amont, un diagnostic complet de ce secteur en vue de la recherche des solutions appropriées.

C'est ainsi que furent organisés, dès le mois de juillet 2003, les états généraux du secteur minier qui ont permis de diagnostiquer les maux qui gangrènent ledit secteur, au nombre desquels la fraude entretenue à toutes les échelles de la production minière, la contrebande, bref la mal gouvernance.

En vue de mettre fin à cette pratique, le Gouvernement, à travers le Ministère en charge des mines, a entrepris des démarches courageuses visant à assainir le secteur minier pour en faire un véritable pôle de développement économique.

ITIE-RCA

Après le processus de Kimberley, nous voici aujourd'hui dans le processus de l'ITIE. Toutes ces démarches visent à garantir la transparence totale dans l'exploitation des ressources minières et pétrolières et la gestion des ressources financières qui en seront issues.

La présence si nombreuse des représentants de toutes les couches de la société à cet atelier témoigne de l'intérêt que revêtent les ressources naturelles du pays

Mesdames, Messieurs,

Chers compatriotes,

J'en appelle à tous, pouvoirs publics, sociétés civiles et minières, syndicats et autres, pour que de vos débats à l'issue de ce premier atelier de lancement officiel du processus de l'ITIE, puissent sortir non seulement des recommandations dénuées de toutes passions, mais aussi des actes efficaces, qui nous permettront d'apporter une part aussi capitale à cette œuvre éminemment patriotique de bonne gouvernance de nos recettes minières.

Pour ma part, j'engage solennellement le Gouvernement de la République à entretenir un dialogue franc avec la société civile, les sociétés minières, et les autres acteurs du secteur minier en vue d'assurer la transparence des paiements et des revenus générés par les ressources minières de notre pays, c'est-à-dire à s'impliquer pleinement dans le processus de l'ITIE.

Quelque rude que soit la tâche, il nous faut la continuer, soutenir le processus avec persévérance et fermeté, et nous imposer l'obligation du succès, si nous voulons sauver notre pays.

Je suis convaincu que nos partenaires au développement dont je salue ici le concours précieux à la tenue du présent atelier ne sauraient nous abandonner au milieu du fleuve.

Ils continueront, j'en suis sûr, à nous apporter tous les appuis nécessaires pour l'aboutissement du processus.

Le plaisir que je ressens en m'adressant à vous, est à la mesure de l'intérêt que mon pays accorde à l'importance de la tenue de cet événement exceptionnel sur la gestion transparente des revenus induits par nos ressources minières et pétrolières.

Je voudrais donc à cette occasion, au nom de la République Centrafricaine, vous dire combien je me réjouis de la présence nombreuse à cet atelier, des représentants de la CEMAC, des partenaires au développement notamment la Banque mondiale, la BAD, le PNUD, le GTZ, ainsi que les représentants des ONG nationales.

Cet atelier qui sera consacré à la problématique de la bonne gestion des revenus miniers et pétroliers est l'œuvre entreprise il y a de cela quelques mois par le Gouvernement à travers le Département en charge des mines par son adhésion au processus.

Mesdames, Messieurs,

Chers compatriotes,

En vous souhaitant plein succès dans vos travaux, je déclare ouvert les travaux du premier atelier de lancement officiel du processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en République Centrafricaine.

Je vous remercie. »

ITIE-RCA



ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
Pr. FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
A L'OCCASION DE LA 4^{ème} CONFERENCE GLOBALE DE L'ITIE A DOHA AU QATAR
(17 FEVRIER 2009)
ITIE-RCA

Excellence, Monsieur SHEIKH HAMAD Bin KHALIFA
Al-Thani, Emir de l'Etat du QATAR;

Distinguées personnalités;
Mesdames, Messieurs;

C'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, en cette occasion de la 4^{ème} Conférence Globale de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Je voudrais tout d'abord, au nom de son Excellence François BOZIZE YANGOUVOUNDA, Président de la République Centrafricaine, Chef de l'Etat, au nom de ma délégation composée de Son Excellence, Monsieur Sylvain NDOUTINGAI, Ministre d'État en charge des Mines, et au nom de tout le peuple et Gouvernement centrafricains, vous remercier pour l'invitation de notre pays, la République Centrafricaine aux présentes assises.

Cette invitation témoigne, sans nul doute, de votre volonté à nous soutenir dans notre quête de développement, nous la RCA, un pays post conflit qui a grandement besoin de l'appui de la communauté internationale.

La RCA est située au cœur de l'Afrique. Enclavée, elle s'étend sur une superficie de 623.000 km² avec une population d'environ 4 millions d'habitants dont 43% ont moins de 15 ans. Les pays voisins sont au Nord le Tchad (avec une frontière de plus de 1100 km de long), à l'Est le Soudan (1000 km), à l'Ouest le Cameroun (700 Km) et au Sud les deux Congo : la République Démocratique du Congo (RDC) (1200 Km) et la République du Congo (400 Km).

Le port le plus proche de Bangui, la capitale, se situe à une distance de 1500 Km. Il s'agit de celui de Douala au Cameroun.

La RCA possède un potentiel en ressources naturelles non négligeable. D'abord la forêt, située dans une zone équatoriale, elle bénéficie d'une végétation luxuriante et d'une faune variée. Ensuite son potentiel hydroélectrique. En effet, le réseau

ITIE-RCA

hydrographique est immense. Ces atouts seraient propices au développement d'un secteur agricole et d'activités touristiques modernes.

Le sous-sol demeure riche, malgré l'exploitation extensive voire abusive qui en a été faite pendant des décennies entières. En effet, malgré ses immenses potentialités minières, le secteur minier ne représente que 5% du PIB. En prenant l'exemple de la RCA, on serait tenté de donner une certaine légitimité à cette célèbre théorie sur la « malédiction des ressources naturelles » qui semble caractériser les pays en voie de développement. Bien heureusement, nous n'y croyons pas !

Notre politique gouvernementale en matière de développement minier est dynamique et proactive. Le Plan National Minier a récemment répertorié et localisé plus de 470 indices minéraux dont le fer, le cuivre, l'uranium, le manganèse, l'or, le calcaire, le colombo tantalite, le nickel, pour n'en citer que quelques uns. À cela s'ajoutent les indices d'hydrocarbures au Sud et au Nord du pays.

À ce jour le volume d'exploitation minière bien que significatif demeure axé sur l'exploitation artisanale du diamant et de l'or. Toutefois, l'espoir pour un avenir où l'exploitation minière industrielle deviendrait importante en RCA est grand. À titre d'exemple, citons l'intérêt manifeste de grands groupes miniers dont certains mènent actuellement des travaux de recherches avancés en vue de l'exploitation industrielle de l'uranium et d'or. Il s'agit notamment des sociétés URAMIN/AREVA et AXMIN/AURAFRIQUE.

– MESDAMES, MESSIEURS

Devant ce paradoxe de l'abondance qui n'a que trop duré en Afrique y compris la RCA, le Gouvernement de la République Centrafricaine, sous la très haute impulsion de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, le Général d'Armée François BOZIZE-YANGOUVONDA, a entrepris, depuis le sursaut patriotique du 15 mars 2003, d'importantes réformes visant à améliorer la gouvernance dans tous les secteurs économiques clés avec obligation de rendre compte de la gestion des ressources minières.

C'est ainsi que la République Centrafricaine a adhéré en un temps records au processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

La volonté des autorités centrafricaines d'adhérer à l'ITIE a démarré par une déclaration solennelle du Chef de l'Etat en Mai 2007. Elle s'est ensuite traduite par la création du dispositif juridique et institutionnel par Décret en date du 18 juillet 2008. Le Plan d'Action triennal de l'ITIE-RCA, quant à lui, a été adopté par le Comité de pilotage en Octobre 2008. Enfin, le statut de pays candidat est accordé le 21 novembre 2008, ce qui permet à la RCA de devenir de ce fait le 24^{ème} État à adhérer à cette initiative mondiale de haute envergure.

– MESDAMES, MESSIEURS

L'objectif majeur du Gouvernement de la RCA, en adhérant à l'ITIE, consiste en faire bénéficier en toute transparence au peuple centrafricain de ses richesses minières, faisant ainsi du secteur minier un véritable levier de développement socio-économique de notre pays.

Malheureusement, la fluctuation des cours des matières premières ajoutés aux effets pervers de la crise financière mondiale sur nos pays, risquent d'engendrer une véritable baisse des recettes provenant de ce secteur voire anéantir les efforts du Gouvernement visant à atteindre les objectifs de l'ITIE.

En effet, en RCA, les récentes statistiques sur les exportations minières dépeignent une image quelque peu désolante. La situation de nos jours est bien différente des hausses de revenus enregistrés provenant des exportations de diamants entre 2003 et 2007 (333 000 carats en 2003 à 417 000 carats en 2007). En 2008, ces exportations ont fléchi pour plusieurs raisons essentiellement du à l'effet conjugué de la chute du cours du dollar suivi de la crise financière. Ainsi, pour cette filière, l'effet de la crise s'est traduit par un repli d'environ 21 points du taux de croissance par rapport à la prévision initiale de 10,3% pour se situer à -10,7%.

La production du diamant après avoir atteint 333 000 carats en 2003 est passée à 417 691 carats en 2007 puis serait revenue à 377 211 carats en 2008.

ITIE-RCA

Pour le moment, la filière aurifère en République Centrafricaine semble mieux résister aux effets de la crise financière comme nous le montre l'évolution de la production sur 4 ans : de 14 573 grammes en 2005 la production de l'or est passée à 20 330 grammes en 2007 et à 37 085 grammes en 2008.

Cette nette progression peut s'expliquer par le cours assez élevé de l'or sur le marché international ces deux dernières années. Ceci a eu pour effet d'inciter les productions artisanales pratiquées par les petits artisans miniers indépendants, exclus du circuit bancaire, donc protégés des effets de la crise financière. Cette filière longtemps délaissée au profit du diamant a connu durant les deux dernières années une relance de l'exploitation.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous ne sommes pas sans ignorer que s'agissant de la volatilité des marchés, la crise financière internationale impacte le taux de change Euro – Dollar. La hausse récente du dollar par rapport à l'euro relance les perspectives d'exportations des producteurs centrafricains jusque- là contraintes par un Euro fort. Toutefois, la volatilité des cours risque de freiner les opérateurs économiques dans leurs investissements productifs et de contribuer à renforcer le contexte de ralentissement économique. En outre, le manque de diversification de la base de notre économie contribue à accentuer la perte de compétitivité.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les difficultés économiques du passé avaient incité le Gouvernement de la RCA à entreprendre plusieurs mesures de sauvetage, notamment : i) le contrôle de régularité des attributions non seulement des agréments des bureaux d'achat Import- Export (BAIE) de diamant, mais aussi des titres miniers ; ii) le renforcement de la position de la RCA dans le processus de Kimberley ; iii) les états généraux du secteur minier qui ont permis de définir la feuille de route du gouvernement dans ce secteur ; iv) la promulgation d'un code minier attractif ; v) la création des structures d'organisation et d'encadrement des coopératives d'artisans miniers (UNCMCA) et vi) la performance minimale mensuelle des bureaux d'achat.

Aujourd'hui, de nouveau, face à la situation actuelle, le Gouvernement de la République Centrafricaine propose également un plan de sauvetage du secteur minier qui s'articule autour des points suivants :

- La création des conditions de transparence et d'augmentation de la production minière par la mise en œuvre de l'ITIE ;
- L'amélioration du climat des affaires par une déclaration de politique minière claire et un code minier plus attractif ;
- L'organisation et la subvention des coopératives minières centrafricaines ;
- La diversification des activités minières du pays, notamment des recherches sur les hydrocarbures, le fer, le cuivre, l'étain etc.

Ce plan de sauvetage permettra, j'en suis convaincu, de mettre d'une part en confiance des gros investisseurs qui ont du capital propre et prêt à l'investissement pour venir investir dans le secteur minier centrafricain, et d'autre part d'encourager les PME/PMI pour un développement véritable et durable.

– MESDAMES, MESSIEURS

La nécessité de dialogue et de transparence dans la gestion des ressources naturelles d'un Etat pauvre comme le nôtre, mais plein de bonne volonté et bien intentionné, malgré ses immenses potentialités économiques, est l'un des facteurs essentiels d'un développement économique durable.

Nous tenons à rappeler qu'en adhérant à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, la République Centrafricaine s'est engagée sans équivoque, entre autres, à assurer la transparence dans l'exploitation de ses ressources minières et dans l'utilisation des ressources qui en découlent.

Cette Initiative qui vise à rendre obligatoire la publication de tous montants perçus de par l'activité minière en provenance des opérateurs miniers est louable car elle permettra de lutter contre les chantages et pressions de part et d'autres, les détournements des fonds, la corruption et l'appropriation illicite des pays incarnant ce paradoxe richesse en ressources naturelles/pauvreté de la population.

ITIE-RCA

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous tenons à réitérer à tous ici présents que le but que la RCA poursuit à travers notre adhésion à ce processus est l'allègement de la pauvreté de nos concitoyens. Nous saisissons l'occasion qui nous est ici offerte pour interpellier toutes les parties prenantes sur le fait que l'ITIE-RCA est un appel à toutes les compagnies minières, tous les opérateurs de la filière de jouer franc jeu. Cette transparence dans la gestion des richesses du sous-sol centrafricain s'applique à tous et devra se traduire par une obligation pour tous de rendre compte au peuple centrafricain.

Il apparaît donc impérieux que les compagnies extractives adoptent des approches novatrices et publient des informations fiables qui aideront les citoyens à se sentir impliqués dans la gestion quotidienne de leurs ressources par leur gouvernement et que tous y compris nos partenaires gardent pour objectif unique l'amélioration des conditions de vie du peuple centrafricain.

Je vous remercie.

ITIE-RCA



1^{ER} DISCOURS DU MINISTRE D'ETAT AUX MINES, A L'ENERGIE ET A L'HYDRAULIQUE SUR L'ITIE.

« Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Excellence, Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement ;
Mes Chers Collègues, les Membres du Gouvernement ;
Messieurs les Ambassadeurs et les Représentants des Organismes Internationaux, accrédités en République Centrafricaine ;
Messieurs les Membres du Comité Ad Hoc chargé de la mise en œuvre du Processus ITIE en République Centrafricaine ;
Mesdames, Messieurs les Représentants des Sociétés Minières et de la Société Civile ;
Mesdames et Messieurs ;
Honorables invités,

La République Centrafricaine est gratifiée d'un potentiel minier riche et varié avec au moins 470 indices minéraux. Elle possède non seulement le diamant, l'or qui sont encore exploités à une petite échelle, mais aussi le cuivre, le fer, l'uranium, le pétrole, le manganèse, le ciment, l'ardoise et j'en passe.

C'est dire que la gestion rationnelle de ces richesses naturelles et les recettes générées par celle-ci aurait pu contribuer efficacement à la réduction de la pauvreté.

Malheureusement, depuis l'indépendance, la contribution de ces ressources au développement économique de notre pays est restée très faible en raison, non seulement de l'importance de la fraude et de la contre bande qui a toujours miné les secteurs, mais aussi et surtout de la gestion opaque de ces ressources par des régimes successifs.

Depuis le sursaut patriotique du 15 mars 2003, dans le cadre de la politique d'assainissement du secteur minier, le Gouvernement, sous la très haute impulsion de votre Excellence, a entrepris, à travers mon département, un certain nombre d'actions visant à améliorer la gestion des ressources minières.

C'est ici le lieu de rappeler, le contrôle et la suspension de tous les titres miniers frauduleusement octroyés, la tenue des états généraux du secteur minier, l'adaptation du Code Minier au contexte de la Mondialisation, la promulgation du texte

ITIE-RCA

d'application dudit Code, le renforcement de la RCA dans le processus de Kimberley en vue d'une meilleure traçabilité, l'organisation des artisans miniers en coopérative minière, la Promulgation de la Loi sur les Minerais Radioactifs et l'Adhésion, depuis le 30 août 2007 de la RCA à l'Initiative pour la Transparence de Industries Extractives (ITIE).

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

Il convient de rappeler que l'esprit de l'Initiative fut lancé par le Premier Ministre Britannique Tony Blair lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en septembre 2002. Celle-ci se concentre sur le premier volet de la transparence des ressources de l'Etat, c'est-à-dire sur la transparence des « recettes ». Elle concerne le devoir de rendre des comptes des gouvernements, et l'augmentation de la « transparence » dans la gestion des ressources naturelles et financières publiques.

Cette Initiative fut adoptée par les pays membres du G8 au sommet d'Evian du juin 2003. Ses principes (le Livre Source) furent agréés lors de la conférence de Lancaster House à Londres, en juin 2003. La Conférence d'Oslo en octobre 2006 a mis en place un Conseil d'Administration et Secrétariat Technique pour l'Initiative. A ce jour, un total d'au moins 26 pays Africains y ont adhéré.

Même si d'aucuns pensent que l'objectif de l'ITIE est d'établir des monopoles de fait des multinationales sur tous les chaînons du processus de financement, de la recherche géologique et minière, de l'extraction, de la transformation et de la commercialisation des produits miniers, je suis pour ma part, persuadé que l'ITIE reste et demeure une initiative qui peut assurer la transparence aux moyens des contrôles comptables des flux financiers liés à l'exploitation des ressources minières et pétrolières, et donc le développement économique d'un pays.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs,

L'ITIE dont la cérémonie de lancement officiel se tient ce jour, est un mécanisme qui vise à encourager la publication, par les Etats de leurs recettes perçues au titre de l'exploitation de ces ressources naturelles, et par les entreprises, des paiements effectués aux Etats.

Parallèlement, la mise en place d'un mécanisme de réconciliation permet de s'assurer de la concordance entre les recettes perçues par les Etats et les paiements effectués par les entreprises.

Par ce biais, l'ITIE vise à rendre les gouvernements concernés responsables de l'utilisation faite de ces ressources. La mise en œuvre de l'initiative suppose que les revenus des Etats et les paiements des entreprises soit audités séparément, et qu'une entité tierce, agréée par les structures de pilotage de l'initiative, assure la consolidation des données.

Comme vous l'avez si bien remarqué, la transparence prônée par l'ITIE doit être symétrique et ne saurait être de la seule responsabilité de l'Etat. C'est dire que la société civile, les partenaires au développement, et surtout les sociétés minières sont aussi tenues de se conformer au principe de ce processus, je veux dire, la Transparence.

Nous sommes évidemment conscient, que pour importantes qu'elles soient, les solutions aux questions de la Bonne Gestion des revenus miniers, ne suffiront pas, à elles seules, à donner à notre pays, tous les moyens pour réussir la stratégie optimale de la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi, il est indispensable que d'autres questions tout aussi essentielles soient résolues en amont.

Je veux parler de la nécessité de la création d'un organe spécialisé dans la lutte contre la fraude massive et la contrebande qui gangrènent quotidiennement ce secteur, c'est-à-dire, une police minière digne de ce nom.

Vous conviendrez avec moi que seule l'ouverture d'esprit, la profondeur des débats et des propositions au-delà des passions, permettant à cet atelier de sortir un produit de type nouveau, crédible aux yeux de la communauté nationale et internationale.

ITIE-RCA

Il s'agit pour nous d'un grand évènement qui se produit en ce moment, évènement dont l'Etat s'est engagé mais qui doit être suivi par toutes les composantes de la population avec l'appui de la communauté internationale en vue de la meilleure gestion des revenus de nos ressources naturelles communes. Ce sont bien évidemment des œuvres qui permettront à l'action officielle de donner des résultats attendus de tous.

Mesdames et Messieurs ;
Chers participants ;

Durant trois jours, vous aurez à vous pencher sur des questions d'envergure nationale. Je vous exhorte à faire preuve d'assiduité, de rigueur dans vos analyses et d'ouverture d'esprit autour des questions à débattre.

J'ose espérer que les résultats de vos travaux qui seront à la hauteur des attentes du gouvernement, inaugureront une fois de plus, un tournant dans l'histoire du secteur minier centrafricain.

Je vous remercie

LES PRINCIPES DE L'ITIE

En juin 2003 les Gouvernements, Entreprises et organisations de la société civile se sont retrouvés à LANCASTER HOUSE sous les auspices du Gouvernement du Royaume-Uni pour adopter une Déclaration dite PRINCIPES de l'ITIE en 12 points.

1. L'exploitation prudente des richesses en ressources naturelles constitue un moteur important pour la croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.
2. La gestion des richesses en ressources naturelles au profit des citoyens d'un pays relève de la compétence des Gouvernements souverains.
3. Les avantages de l'extraction des ressources se manifestent sous la forme de flux de recettes d'années et peuvent dépendre fortement des prix.
4. La compréhension du public des recettes et des dépenses des gouvernements dans la durée est susceptible de contribuer au débat public et de favoriser le développement durable.
5. L'importance, pour les gouvernements et les entreprises extractives, d'assurer la transparence, ainsi que la nécessité de renforcer la gestion des finances publiques et faire respecter l'obligation de rendre des comptes.
6. Situer ces efforts dans un contexte de respect des contrats et des lois.
7. La transparence financière est un moyen susceptible de contribuer à l'amélioration du climat pour l'investissement direct intérieur et étranger.
8. La responsabilité du gouvernement devant tous les citoyens en ce qui concerne l'intendance des flux de recettes et des dépenses publiques.

ITIE-RCA

9. Le respect de hauts niveaux de transparence et de responsabilité dans la vie publique, le fonctionnement de l'Etat et le monde du commerce
10. Une approche cohérente et réalisable de la divulgation des paiements et des recettes, cette approche devant être simple à mettre en application.
11. La divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays-là.
12. Toutes les parties prenantes ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.

LES CRITERES DE L'ITIE

1. Tous les paiements matériels, versés par les entreprises aux gouvernements, au titre de l'exploitation pétrolière, gazière et minière (« les paiements ») et toutes les recettes matérielles reçues par les gouvernements de la part des entreprises pétrolière, gazière et minière (« les recettes »), sont publiés et diffusés régulièrement au grand public sous une forme accessible, complète et compréhensible.
2. Lorsque de tels audits n'existent pas, les paiements et recettes font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit.
3. Les paiements et recettes sont rapprochés, conformément aux normes internationales en matière d'audit, par un administrateur indépendant digne de confiance, qui publie son opinion sur ce rapprochement de comptes et sur d'éventuelles discordances.
4. Cette démarche s'étend à l'ensemble des entreprises, y compris les entreprises d'Etat.
5. La société civile participe activement à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce processus et apporte sa contribution au débat public.

ITIE-RCA

6. Le Gouvernement d'accueil élabore un plan de travail public, financièrement viable, relatif aux éléments ci-dessus, avec le concours des institutions financières internationales. Le cas échéant, ce plan étant assorti de cibles mesurables, d'un calendrier de mise en œuvre et d'une évaluation des contraintes éventuelles sur le plan des capacités.

EVOLUTION DU PROCESSUS ITIE NATIONAL

- 1^{er} Avril 2007 : Premier atelier de lancement du processus ITIE en République Centrafricaine.
- 30 Août 2007 : Déclaration solennelle du Président de la République Chef de l'Etat relative à l'intention de la RCA d'adhérer aux principes fondamentaux de l'ITIE.
- 1^{er} Avril 2008 : Engagement du Gouvernement de travailler en collaboration avec les opérateurs du secteur minier et de la société civile.
- 18 juillet 2008 : Décret (N°08.260) du Président de la République Chef de l'Etat portant création organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de l'ITIE-RCA.
- Juillet- août 2008 : Nomination par le Premier Ministre Chef de Gouvernement des membres des organes de l'ITIE-RCA.
- 3 septembre 2008 : Adoption du plan d'Action triennal de l'ITIE-RCA.
- 23 Septembre 2008 : Lettre du Gouvernement au Secrétariat International pour solliciter l'adhésion de la RCA à l'ITIE.
- 04-08 Octobre 2008 : Visite d'imprégnation à Yaoundé au Cameroun des membres de la Cellule Collecte et Réconciliation des données condits par le Secrétaire Technique ITIE-RCA auprès de l'ITIE Cameroun.
- 15 Octobre 2008 : Prestation de serment des membres du Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA devant le Tribunal de Grand Instance de Bangui.

ITIE-RCA

- 21 Novembre 2008 : La RCA déclarée Pays Candidat par le Secrétariat International.
- 10 Décembre 2008 : Réunion de concertation à Bangui avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de solliciter leur participation au financement de certaines activités de l'ITIE-RCA.
- 15 Décembre 2008 : Participation de la RCA à la conférence sur l'ITIE à Berlin en Allemagne.
- 16-18 Février 2009 : Le Premier Ministre Chef de Gouvernement Professeur Faustin Archange TOUADERA a conduit la délégation Centrafricaine à la 4ème conférence globale de l'ITIE à DOHA au QATAR.

LES ORGANES ET LES MEMBRES DE L'ITIE RCA

Le Président de la République Chef de l'Etat a, par décret 08.260 du 18 juillet 2008, mis en place le dispositif institutionnel de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA, composé de trois organes qui sont : le Conseil National, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique.

LE CONSEIL NATIONAL

Il est chargé de :

- Définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE en RCA ;
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA ;
- Veiller à la participation de tous les acteurs au processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'Initiative ;
- Evaluer l'impact de la mise en œuvre de l'Initiative sur le développement durable et la réduction de la pauvreté en RCA.

Le *Conseil National* est composé de la manière suivante :

- **Président** : Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- **Vice président** : Ministre du commerce, de l'industrie, des Petites et Moyennes Entreprises
- **Rapporteur** : Un représentant de la Société civile

ITIE-RCA

- Membres :

- Ministre en charge des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique ;
- Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- Ministre en charge de l'Environnement ;
- Ministre en charge des Finances ;
- Ministres en charge de la Communication ;
- Le Conseiller Economique et Financier de la Présidence de la République ;
- Un (1) Représentant de l'Assemblée Nationale ;
- Un (1) Représentant de la Primature ;
- Un (1) Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Un (1) Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- Un (1) Représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ;
- Un (1) Représentant des Sociétés minières en phase d'exploitation;
- Un (1) Représentant des Sociétés minières en phase d'exploration ;
- Un (1) Représentant des bureaux d'achat ;
- Deux (2) Représentants de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA) ;
- Un (1) Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) ;
- Un (1) Représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Un (1) Représentant des Bailleurs de Fonds ;
- Un (1) Représentant des Partenaires Multilatéraux ;

LE COMITE DE PILOTAGE

Il est chargé de :

- servir de cadre au dialogue entre les différents acteurs de la mise en œuvre de ITIE RCA ;
- informer et sensibiliser tous les intervenants dans le processus sur les enjeux, importances, la préparation, la mise en œuvre et le suivi évaluation de l'Initiative ;

ITIE-RCA

- vérifier et approuver les formulaires de déclaration des revenus tirés par le Gouvernement de la RCA des industries extractives ;
- vérifier et approuver les formulaires de déclaration des paiements tirés par la RCA des activités des industries extractives ;
- s'assurer de l'édition et veiller à la large diffusion des déclarations et revenus des paiements du Gouvernement et des industries extractives ;
- amener tous les intervenants à participer activement au débat public sur les résultats de l'initiative ;
- s'assurer à la contribution de l'Initiative au développement durable et à la réduction de la pauvreté en RCA conformément aux grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE défini par le Conseil National ;
- procéder aux arbitrages nécessaires dans le cadre des actions à programmer pour la mise en œuvre et le suivi de l'Initiative.

Le Comité de Pilotage ITIE RCA est composé de :

- **Président** : Ministre en charge des Mines ;
- **Vice-président** : le Directeur de Cabinet du Ministère en charge des Mines ;
- **Rapporteur** : le Secrétaire Technique de l'ITIE RCA ;
- **Membres** :
 - Trois (3) Représentants du Ministère en charge des Mines ;
 - Deux (2) Représentants du Ministère en charge des Finances ;
 - Un (1) Représentant du Ministère en charge du Commerce ;
 - Un (1) Représentant du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
 - Un (1) Représentant du Ministère en charge de l'Environnement ;
 - Un (1) Représentant des Sociétés minières en phase d'exploitation ;
 - Un (1) Représentant des Sociétés minières en phase d'exploration ;
 - Deux (2) Représentant des bureaux d'achat ;
 - Deux (2) Représentants des Artisans Miniers ;
 - Deux (2) Représentants de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA) ;
 - Un (1) Représentant de l'Ordre des Avocats ;
 - Un (1) Représentant des ONG Centrafricaines des Droits de l'Homme ;

ITIE-RCA

- Un (1) Représentant des Médias publics ;
- Un (1) Représentant des Médias privés ;
- Un (1) Représentant des Centrales Syndicales ;
- Un (1) Représentant des élèves et étudiants ;
- Un (1) Représentant des confessions religieuses.

LE SECRETARIAT TECHNIQUE

Le *Secrétariat Technique* de l'ITIE RCA placé sous l'autorité d'un Secrétaire Technique a pour mission de :

- collecter, centraliser et réconcilier les données relatives respectivement au paiement déclarés par les sociétés et aux recettes enregistrées dans la comptabilité de l'Etat ;
- organiser des réunions de organes de l'ITIE ;
- assurer le secrétariat des travaux du Comité de Pilotage ;
- élaborer des projets de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative ITIE-RCA ;
- élaborer les projets des termes de référence pour la réalisation des audits indépendants ou de toute autre étude sur directives du comité de Pilotage ;
- élaborer le projet de budget des organes de l'ITIE-RCA et en assurer l'exécution après approbation du Comité de Pilotage ;
- veiller à la déclaration de revenus tirés des industries extractives par le Gouvernement de la RCA et à la déclaration des paiements effectués par les industries extractives au Gouvernement de la RCA ;
- assurer l'édition et une large diffusion des déclarations de l'ITIE ;
- produire les différents rapports relatifs à la mise en œuvre de l'ITIE en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- établir et transmettre le rapport de l'initiative en RCA au Secrétariat International de l'ITIE ;
- assurer le suivi - évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des interventions dans le cadre de l'ITIE-RCA ;
- assurer la qualité des interventions ;
- gérer tous les événements relatifs à la mise œuvre de l'ITIE ;
- participer aux événements internationaux relatifs à l'ITIE ;
- veiller au renforcement des capacités des structures nationales de l'ITIE ;
- proposer toute mesure corrective entrant dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;

ITIE-RCA

- définir et gérer l'assistance technique et financière nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA ;
- produire un rapport d'activités périodique au Comité de Pilotage qui le transmet à l'Administrateur Indépendant par le biais du conseil National de l'ITIE-RCA.

Le Secrétariat Technique l'ITIE-RCA est composé de:

- un Secrétaire Technique ;
- une Cellule chargée de Collecte et réconciliation des données ;
- une Cellule chargée du Renforcement des Capacités ;
- une Cellule chargée de l'Information et de la Communication ;
- une Cellule chargée de l'Administration et des Finances ;
- un juriste ;
- un personnel d'appui.

Ce personnel est composé de Représentants de la Société Civile, des Sociétés Minières et du Gouvernement.

La *Cellule « Collecte et Réconciliation des données »* est chargée de :

- déterminer la liste des entreprises couvertes par l'ITIE ;
- déterminer les catégories de revenus couvertes par l'ITIE, dans le respect des règles de l'ITIE internationale ;
- déterminer la période sur laquelle portera le premier exercice de collecte et de réconciliation puis la périodicité des exercices ultérieurs ;
- déterminer la devise dans laquelle seront établis les rapports ;
- approuver les formulaires de déclaration des revenus tirés par le Gouvernement de l'industrie extractive ;
- approuver les formulaires de déclaration des paiements versés par l'industrie extractive ;
- élaborer, dans le respect des règles internationales de l'ITIE, les termes de référence du consultant indépendant qui devra réaliser la collecte et l'audit des paiements des entreprises extractives et des revenus du Gouvernement ;
- préparer le processus d'appel d'offre et de recrutement des consultants indépendants, sous le contrôle du Secrétaire Technique.
- recevoir le rapport des consultants indépendants ;
- produire un rapport d'activités périodique au Secrétaire technique.

ITIE-RCA

La *Cellule « Renforcement des capacités »* est chargée de :

- élaborer une stratégie de renforcement des capacités ;
- veiller à la connaissance et à la compréhension de l'industrie extractive, des revenus et de la fiscalité de l'industrie extractive, les rôles et les responsabilités par les prenantes ;
- veiller au renforcement des capacités de "reporting" pour remplir les formulaires de déclarations ;
- assurer la vulgarisation du modèle unique des déclarations pour les entités déclarantes des paiements et revenus ;
- veiller au renforcement des capacités en logistique pour assurer au Gouvernement une bonne articulation des systèmes d'exécution ;
- veiller au renforcement des capacités sur le travail en réseau pour une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- veiller au renforcement des capacités sur la prise de décision et le consensus pour les ONG et les sociétés civiles ;
- produire un rapport d'activités périodiques au Secrétaire Technique.

La *Cellule « Information et Communication »* est chargée de :

- déterminer la forme (accessibilité et compréhension) selon laquelle les résultats seront publiés ;
- publier sur le site web du Gouvernement toutes les informations traitées, relatives aux déclarations faites par le Gouvernement et les Sociétés ou Entreprises Minières ;
- déterminer le niveau d'agrégation auquel les informations devront être publiées ;
- déterminer les véhicules de communication des informations propres ;
- déterminer les véhicules de communication des informations propres à l'ITIE ;
- déterminer les modalités d'information des collectivités et des populations des régions minières ;
- produire un rapport d'activités périodique au Secrétaire Technique.

La *Cellule « Administration et Finance »* est chargée de :

- gérer les ressources humaines et la logistique ;
- préparer et exécuter le budget approuvé ;

ITIE-RCA

- gérer la documentation et les archives ;
- préparer et organiser les réunions du Conseil National et du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA ;
- produire un rapport d'activités périodique au Secrétaire Technique.

Le « *Juriste* » du Secrétariat Technique est chargé de :

- assister le Secrétaire Technique dans sa mission ;
- émettre un avis juridique sur les dossiers à lui confiés par le Secrétaire Technique ;
- régler les contentieux conformément aux textes en vigueur ;
- produire un rapport d'activités périodique au Secrétaire Technique.

LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE L'ITIE

Le Conseil National de l'ITIE-RCA se réunit en session ordinaire, deux fois par an sur convention de son Président. Toutefois en cas de nécessité, une session extraordinaire peut être convoquée.

L'ordre du jour est arrêté par le Président. Le Conseil National de l'ITIE-RCA délibère lorsque les deux tiers des membres sont présents.

Sont destinataires des rapports du Conseil National de l'ITIE, le Gouvernement, le Secrétariat International de l'ITIE, l'Administrateur indépendant de l'ITIE-RCA, le Comité de Pilotage et le Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA.

Le Comité de Pilotage de l'ITIE se réunit en session trois fois par an. Toutefois, en cas de nécessité, une session extraordinaire peut être convoquée par le Président.

Les décisions de Comité de Pilotage de l'ITIE sont prises d'une manière consensuelle. Au cas échéant, on recourt au vote, et les décisions sont arrêtées à la majorité simple des membres présents. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les rapports des travaux du Comité de Pilotage de l'ITIE sont notifiés aux membres dans les quinze (15) jours qui suivent la tenue de la session. Le rapport adopté est transmis au Ministre en charge des Mines pour l'information du Conseil des Ministres.

ITIE-RCA

La réconciliation des paiements déclarés par les Sociétés minières avec les recettes enregistrées dans la comptabilité de l'Etat est effectuée par un expert indépendant, recruté par le Conseil National suivant la procédure d'appel d'offre international.

Les membres du Conseil National, du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique sont désignés librement par chaque groupe de parties prenantes et par la suite, nommés par arrêté du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le personnel d'appui du Secrétariat Technique est recruté par décision du Secrétaire Technique.

Les fonctions de Président, de Vice-président, de membre du Conseil National de l'ITIE-RCA et de Président du Comité de Pilotage sont gratuites.

Le Vice-président du Comité de Pilotage et les membres dudit Comité ont droit aux frais de session.

Les activités du Conseil National, du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique sont financées par le budget de l'Etat et les contributions des partenaires au développement.

Le Secrétaire Technique et les membres du Secrétariat Technique ont droit à une rémunération mensuelle.

Sur proposition du Secrétaire Technique, une décision du Comité de Pilotage fixera les rémunérations, les indemnités ainsi que les frais de session.

Le Secrétaire Technique peut, sur sa demande, obtenir de toute Autorité publique ou de toute personne physique ou morale, la communication des informations et documents dans le cadre de sa mission. Le secret professionnel ne peut être opposé à l'ITIE.

Les différents organes de l'ITIE-RCA peuvent faire appel à toute personne dont il juge les compétences nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

HISTORIQUE ET APERCU DU SECTEUR MINIER EN CENTRAFRIQUE.

Les activités minières en Afrique Equatoriale Française ont amené à la découverte, par L.BRUSTIER, du premier diamant en 1912 à l'ouest d'Ippy et du premier indice d'or dans le cours supérieur de la rivière Ouaka en 1914.

Dans le passé les travaux d'exploitation par les compagnies minières d'antan ont porté essentiellement sur ces deux produits même si des campagnes de prospection pour d'autres ressources ont été effectuées.

L'accession à l'indépendance nationale a entraîné le retrait de ces firmes et, non seulement que l'exploitation de l'or et du diamant est passée de la méthode industrielle à l'artisanat et y a séjourné jusqu'aujourd'hui, tous les gisements de diamants découverts sont alluvionnaires ; les gisements aurifères primaires (originels) pouvant exister n'ont plus fait l'objet de mise en valeur.

S'agissant de l'étendue des travaux de recherche, les zones les plus touchées sont le sud-ouest et le nord-ouest en raison de l'existence des formations géologiques gréseuses de Carnot-Berbérati et de Mouka-Ouada, ainsi que la région de Bangui. Le reste du territoire n'a fait l'objet que de simples reconnaissances. En un mot, le sous-sol centrafricain n'est que sommairement connu.

En mars 1995, un recensement a été effectué dans le cadre du Plan Minier National avec le concours de la Banque Mondiale qui a identifié et localisé de manière précise pas moins de 470 indices minéraux de tous les sites confondus.

D'autres indices tels ceux d'étain, de nickel, de chrome et des terres rares ont signalés.

Des gisements ont été mis à jour :

- le calcaire de Bobassa, de Bocaranga et de Damara ;
- le fer de Bogoin et de Ndassima-Bambari ;
- le cuivre de Ngadé à Birao ;
- l'uranium de Bakouma ;

ITIE-RCA



Carte des Indices miniers de la République Centrafricaine.

Dans les sédiments fluviaux récents, ont été observés des minéraux de cassitérite (minerai d'étain) à Dékoa, de monazite (minerai de substances radioactives) à l'est, au centre et au nord-ouest du pays, du diamant dans la majeure partie du pays et en des endroits depuis insoupçonnés, la colombo-tantalite (utile dans la fabrication du matériel de téléphonie mobile) dans la région de Bossangoa et de l'or.

La présence des greenstones belts donne la possibilité de découvrir de gros gisements primaires d'or dont un, celui de Ndassima-Bambari.

La position du pays à cheval sur une zone mobile et sur la bordure nord du craton congolais devrait conforter l'espoir de la découverte de kimberlites diamantifères.

A ce jour, les activités générant des revenus pour le soutien à l'économie du pays portent sur l'or et le diamant.

ITIE-RCA

Il est prévu que la Société Axmin-Aurafrique à Ndassima-Bambari passera d'une production de 10 kg/an à celle de 6000 kg/an d'or métal. Cela élargira les lieux d'espoir en termes d'accroissement de l'apport de la filière « or » au budget national. De même le démarrage de l'exploitation de l'uranium est prévu pour 2009 pour une production de 20.000 kg/an par la Société Uramin/Areva.

L'exploitation industrielle du diamant est en passe de s'ouvrir à Bania-Berbérati par la pelle de la compagnie Gem Diamond et, à Kembé, par la société Dimbi-Diamant.

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Ce sont, à partir des Ouvriers Miniers aux Sociétés d'Exploitation, de Commercialisation (Bureaux d'Achat Import Export - BAIE) et de Transformation (Bijouterie, Taillerie) en passant par les Exploitants Artisans solitaires ou regroupés, les Collecteurs et les Coxeurs intermédiaires). Ils doivent exercer leurs activités conformément aux dispositions du Code minier en vigueur.

LES OUVRIERS MINIERS

Ce sont eux qui assurent la main d'œuvre dans les mines artisanales. Leurs prestations touchent le creusement et l'extraction des roches stériles et des graviers, le transport et le traitement du minerai, la construction des infrastructures d'exploitation à l'échelle artisanale.

ITIE-RCA



Digue d'exploitation artisanale construite par les ouvriers miniers d'un chantier diamantifère en RCA.

Certains d'entre eux peuvent être embauchés à des postes comme celui de secrétaire, surveillant, qui sont liés à l'administration du chantier.

Suivant une demande, ils sont agréés par la délivrance d'une carte officielle d'ouvrier minier disponible à la Brigade de Contrôle Minier, Energétique et Hydraulique.



Exploitation artisanale de diamant en terrasse en RCA

LES EXPLOITANTS ARTISANS

Ils dirigent les unités de production où travaillent les ouvriers miniers. Lorsqu'ils sont patentés (le montant de la patente est fixé par la Loi des Finances), leur agrément les autorise à détenir, transporter et vendre le diamant et l'or bruts. Ces produits sont documentés dans le « Cahier de production » élaboré. Ce registre comporte les informations sur le lieu, la quantité et le nom du producteur et celui de l'acheteur des produits; les informations sur la qualité ne sont pas inscrites.

Par chantier, ils peuvent employer 3 à 4 ouvriers, y compris quelques femmes, voire plus.

Ils fonctionnent avec l'appui des Collecteurs qui les pré financent. Ceux-ci jouissent du droit exclusif d'acheter l'or et les diamants produits.

Le montant de la patente d'un exploitant artisan est fixé par la Loi des Finances.

ITIE-RCA

De janvier à décembre de l'année 2006, mille trois cent deux (1302) Exploitants Artisans patentés ont été enregistrés au niveau de Bangui et dans deux régions minières.



Lavage de gravier au jig à balancier en RCA.

L'artisan agréé est autorisé à vendre ses produits à opérateur minier agréé tel un Collecteur, un Bijoutier, un Agent acheteur de BAIE, une Société minière ou une Taillerie.

Ils ne sont autorisés ni à exercer la collecte, ni à exporter.

La politique de la République Centrafricaine encourage les artisans à se regrouper en coopératives qui doivent elles-mêmes adhérer, pour leur meilleur encadrement par à l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique (UNCMCA).

ITIE-RCA

En fin 1986, on dénombrait 85 (quatre vingt et cinq) coopératives Minières agréées par le Département en charge des Mines.

LES COLLECTEURS

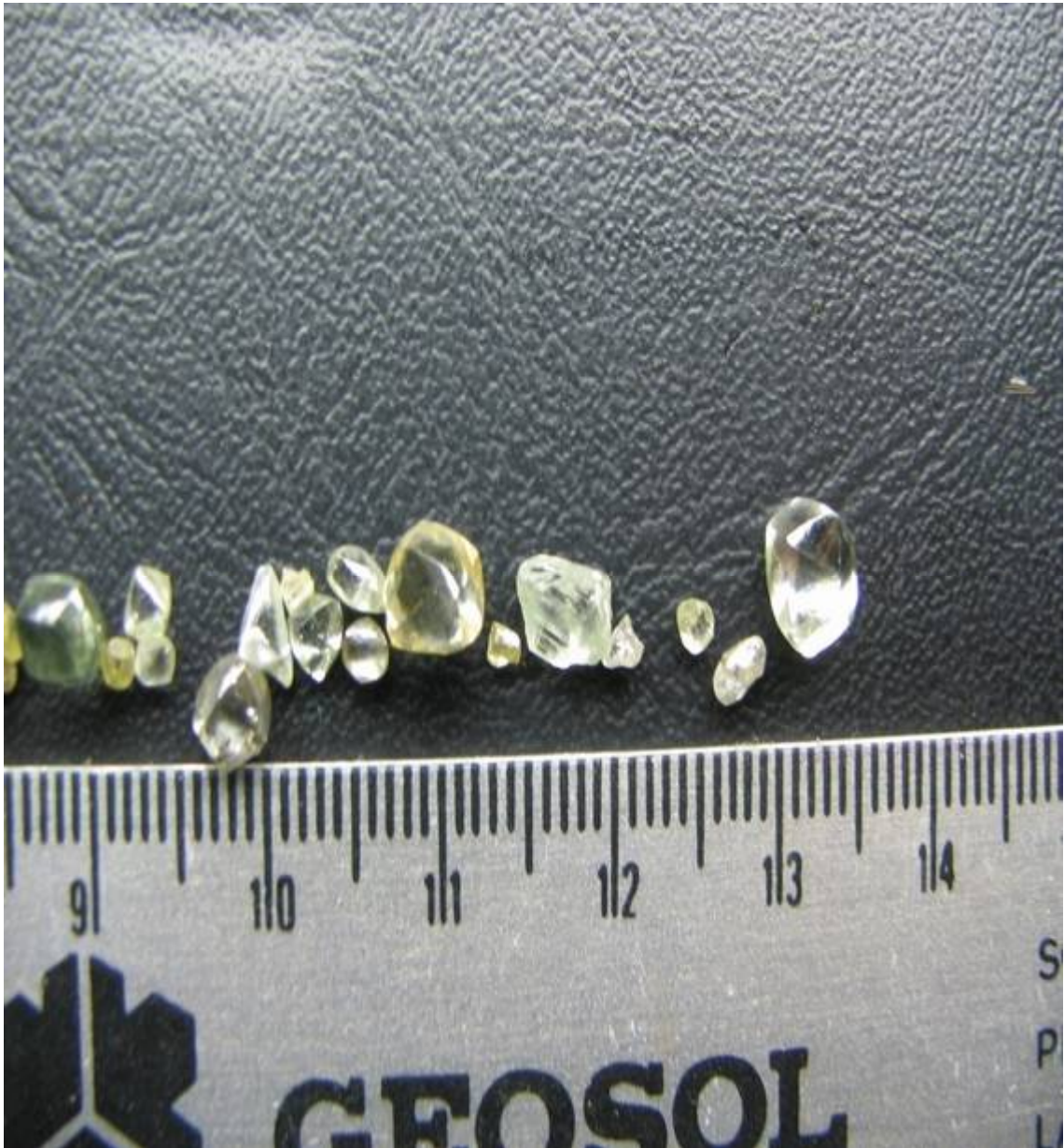
Ce sont les opérateurs qui, lorsqu'ils sont agréés, assurent la collecte de l'or et des diamants bruts auprès des artisans et d'autres collecteurs pour les revendre aux BAIE, aux Sociétés Minières, à des Bijouteries ou encore à des Tailleries. Leurs documents de travail sont la carte d'identité de collecteur et le bordereau d'achat.



L'or collecté à l'Est de la RCA.

ITIE-RCA

Ceux qui ne sont pas autonomes se font pré financés pour leurs activités par les BAIE ou d'autres collecteurs, et sont tenus, selon les termes de leur entente, à revendre à leurs pré financeurs, la totalité de leurs produits.



Diamants originaires de l'Est de la RCA.

En 2006, deux cent quatre vingt et dix huit (298) collecteurs ont été recensés, toutes nationalités confondues. Comparativement à l'année 2005 dont le nombre de collecteurs agréés était de trois cent quarante huit (348), nous constatons une chute de l'effectif. Selon les réflexions internes de la Direction Générale des Mines, cela se justifierait par :

ITIE-RCA

- la faillite, pour certains collecteurs ;
- l'absence d'assistance financière des Bureaux d'Achat auprès d'autres, c'était déjà l'aurore de la crise financière globale ;

Les collecteurs ne sont autorisés ni à exploiter, ni à exporter. Ils sont organisés dans un Syndicat National.

LES COXERS

Ils doivent être agréés pour être autorisés à uniquement faciliter les contacts d'affaires à deux niveaux :

- entre les artisans et les collecteurs ou les agents acheteurs de BAIE ;
- entre les collecteurs eux-mêmes ou entre eux et les agents acheteurs de BAIE.

LES BUREAUX D'ACHAT IMPORT-EXPORT (BAIE)

Les gérants et les agents acheteurs agréés des bureaux d'achat et centres d'achat (succursales) sont autorisés à acheter aux artisans ou groupements d'artisans, aux collecteurs et aux Sociétés Minières, l'or et les diamants bruts, en vue de leur exportation.

Ils sont organisés au sein du COBADIOR, le Collectif des Bureaux d'Achat de Diamant et d'Or.

LES SOCIETES MINIERES

Ces compagnies doivent, successivement dans les zones minières qui leur sont octroyées par le Ministère, mener les activités de reconnaissance d'indices ou prospection, de recherche de gisement économiquement exploitable et procéder éventuellement aux travaux d'exploitation du gisement découvert.

LES RESSOURCES EN HYDROCARBURES

Les hydrocarbures gazeux : La méconnaissance des indices de gaz dans le sous-sol incombe à l'insuffisance des travaux de prospection pétrolière dans les zones suspectées.

ITIE-RCA

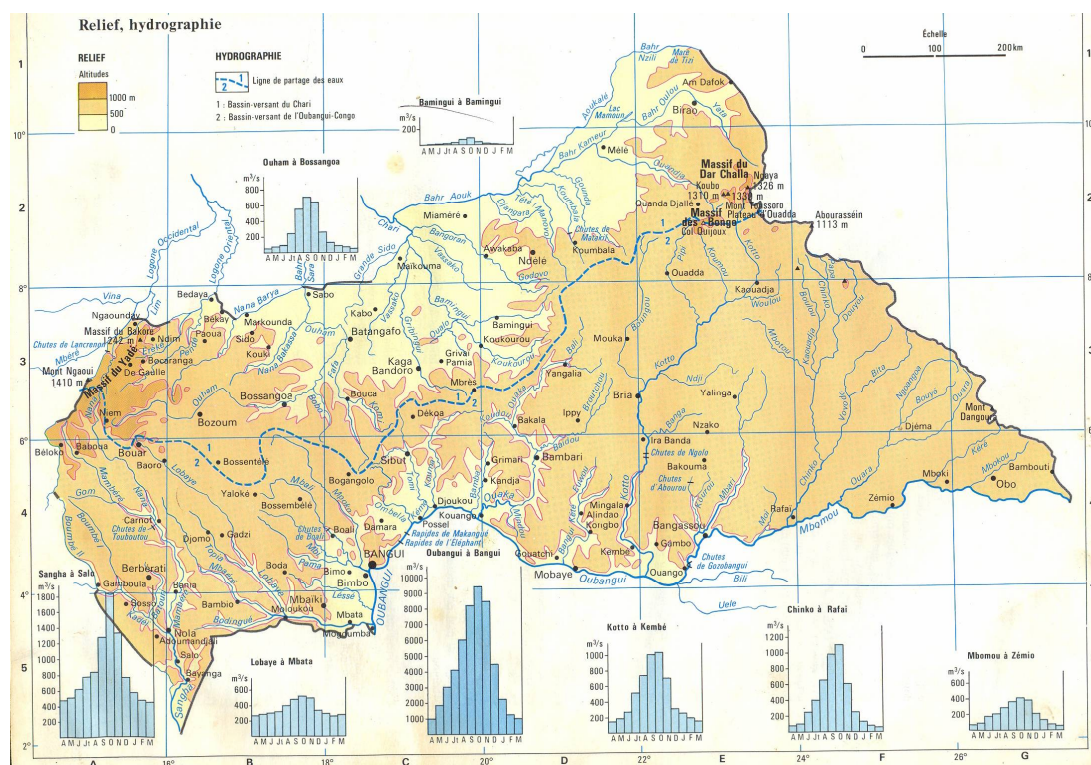
Indices de pétrole (hydrocarbures liquides) : Les fosses sédimentaires de Doba au Nord, dans le voisinage des bassins de Doséo et de Salamat ouvrent des perspectives pour la poursuite de l'exploration pétrolière. Cette zone est morcelée en deux blocs A et B. Les permis attribuables sur ces blocs sont dits « permis de type H » et obéissent aux dispositions, non du Code Minier, mais plutôt de la législation pétrolière.

Un permis général de recherche de « type H » a été transféré de la Société Mines.CA à la compagnie PTI-IAS. Elle devra y entreprendre des études aéromagnétiques, de gravité et une étude sismique 2D (à deux dimensions). Ces travaux donneront lieu à l'établissement des rapports d'activités périodiques au Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique.

Gisement de lignite, roches charbonneuses (hydrocarbures solides): A 30 km au nord à Bakouma vers Nzako, ce gisement a été découvert en 1967 par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et a été évalué à 3.000.000 m³. Il a été envisagé à un moment donné comme source d'énergie pour l'exploitation de l'uranium. Ce minerai qui peut avoir jusqu'à 40 m d'épaisseur fait partie d'une succession de sédiments de l'Eocène préservés dans une cuvette tectonique. Les études détaillées par Cherchar ont suivi dix ans après, sa découverte.

Deux réseaux hydrographiques se partagent la RCA : le bassin du Chari Logone au Nord et le bassin de l'Oubangui au Sud qui ont pour frontière la ligne de partage des eaux (en pointillé bleu sur la carte hydrographique ci-dessous). Les cours d'eau au-dessus de cette ligne coulent vers le nord et ceux en dessous d'elle, vers le sud.

ITIE-RCA



Carte hydrographique de la RCA.

L'hydrographie de la RCA fait d'elle le château d'eau de la partie centrale du continent africain.

La majeure partie du pays reçoit plus de 1200 mm d'eaux pluviales chaque année et donnent ainsi naissance à trois types de ressources en eau qui sont : i) les eaux atmosphériques, ii) les eaux de surface, iii) les eaux souterraines.

Les eaux de surface alimentent les eaux souterraines. Toutes sont et demeurent le patrimoine de l'Etat.

Les eaux souterraines peuvent se réchauffer sous l'influence d'agents géologiques de profondeur voire s'enrichir en éléments minéraux. Lorsque, sous l'effet de la pression, elles remontent en surface, elles ne perdent pas la totalité de la température acquise en profondeur. Elles sont dites eaux chaudes et/ou thermo minérales.

ITIE-RCA

Ces gisements d'eau thermale peuvent être valorisés par leur mise en bouteilles ou pour la crénothérapie, c'est-à-dire leur utilisation à but de traitement médical.

RAPPORT ITIE DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT POUR L'ANNEE 2006

I – CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Le secteur minier en République Centrafricaine, de par son poids dans l'économie occupe la deuxième place après le bois pour les produits à l'exportation et constitue ainsi une source de revenus primordiale pour l'Etat centrafricain. A ce jour, la production minière est essentiellement alluvionnaire artisanale et porte sur le diamant et l'or. Elle représente un gros pourvoyeur d'emplois et occupe environ 80 000 artisans miniers.

L'un des soucis majeurs de l'Etat centrafricain est de maximiser l'impact positif de ce secteur sur la croissance économique et sur les ressources de l'Etat. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transparence dans la gestion des revenus et paiements générés par le secteur minier, le Gouvernement centrafricain a diligenté une mission de collecte et de réconciliation des données statistiques du secteur minier pour l'année 2006. Cette mission a été confiée à un Expert Indépendant qui a travaillé sous la supervision du Ministère des Finances (Comité Technique Permanent des Programmes d'Ajustement Structure) CTP-PAS.

Ainsi, du 15 janvier au 15 février 2009, les données nécessaires relatives aux divers paiements et recettes effectués par les acteurs miniers exerçant sur le territoire national (Compagnies minières, Bureaux d'achats de diamants et or, Sociétés de recherche, Collecteurs, Coopératives minières et Exploitants artisans) pour le compte de l'Etat Centrafricain, ont été collectées afin d'atteindre les objectifs assignés à la mission.



Ces données collectées proviennent essentiellement des institutions suivantes :


- **Direction Générale des Mines ;**
- **Opérateurs Miniers ;**
- **Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;**
- **Direction Générale des Impôts et des Domaines ;**
- **Inspection Générale des Finances ;**
- **Direction des Statistiques.**

II – NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX DE L'ADMINISTRATEUR

Suivant les termes de référence, ces travaux se résument comme suit :

- recenser tous les revenus de l'Etat et des collectivités provenant du secteur minier au titre de l'année 2006 ;
- recenser tous les paiements effectués à l'Etat et aux collectivités par les entreprises du secteur minier au titre de l'année 2006 ;
- définir une bonne méthodologie permettant la collecte et le traitement de ces informations afin que l'opération puisse se répéter dans le temps ;
- réconcilier les paiements des opérateurs miniers et les revenus perçus par l'Etat et les collectivités sur la base des informations rendues disponibles par toutes les entités légalement habilitées à les détenir.

Cette phase vise plus spécifiquement à :

- saisir tous les paiements effectués à l'Etat et aux collectivités déclarés par les bureaux d'achat au titre de l'année 2006 ;
- saisir tous les paiements matériels déclarés par les entreprises minières formelles, présentes en RCA pour l'année 2006 ; 

ITIE-RCA

- saisir tous les revenus déclarés par l'Etat et les collectivités provenant des bureaux d'achat et collecteurs au titre de l'année 2006 ;
- saisir tous les revenus déclarés par l'Etat et correspondant aux paiements matériels déclarés par les entreprises minières formelles présentes en RCA pour l'année 2006 ;
- saisir les bonus versés par les entreprises comme obligatoires et assimilables à un impôt à inscrire dans cet exercice ;
- analyser les procédures de versements et faire ressortir les causes probables en cas d'écart significatifs ;
- faire des recommandations pour qu'à l'avenir ce travail de collecte puisse se dérouler dans de meilleures conditions et de façon pérenne afin de générer des résultats fiables.

Durant trente (30) jours, ce travail a consisté à collecter les informations, à les traiter, à les rendre cohérentes et enfin à les rapprocher.

III – DEROULEMENT DE LA MISSION :

La mission s'est effectuée en trois (3) étapes :

1. identification des acteurs du secteur minier ;
2. collecte et le traitement des données ;
3. réconciliation et l'analyse des écarts.



1. Identification

Cette première étape a consisté à identifier toutes les structures de l'Etat intervenant dans le secteur minier et tous les opérateurs miniers à savoir : sociétés minières, bureaux d'achat, entreprises formelles du secteur en activité

en 2006 (annexe 2). Il a été dressé une liste de toutes les taxes, redevances et autres revenus du secteur minier en 2006 (annexe 1).

2. Collecte et traitement des données

Les données nécessaires pouvant être intégrées à la matrice de la réconciliation ont été collectées auprès des sources susmentionnées soit par circularisation, soit par l'envoi de formulaires. Ces données recueillies ont été traitées de la manière suivante :

- ❖ centralisation et classement des documents selon les sources ;
- ❖ dépouillement des documents (Déclaration Statistique et Fiscale, Rapports, quittances, tableaux produits par les services compétents de l'Etat etc.) et évaluation de la qualité des différents dossiers rassemblés ;
- ❖ sélection des variables (types d'impôts, taxes ou autres revenus miniers perçus par l'Etat) à inclure dans la réconciliation ;
- ❖ conception d'un programme de saisie des données (masque de saisie) avec le logiciel EPI DATA 3.1 ;
- ❖ saisie et exportation des données sur Excel pour faciliter l'utilisation par tous.

3. Réconciliation des données de l'Etat avec celles des « acteurs miniers »

La réconciliation des données a consacré l'avant-dernière phase du travail. Les données collectées ont été mises sous forme de tableaux et les écarts (en valeur et en pourcentage) ont été calculés afin d'être analysés. Cette étape comprend les opérations suivantes :



- sortie d'un tableau de base pour les déclarations statistiques et fiscales 2006 du Secteur minier.
- fusion de tous ces tableaux a abouti au **tableau de synthèse présentant l'état de réconciliation des données statistiques du secteur minier pour l'année 2006 (annexe 3)** ;
- calcul des écarts (variation en pourcentage des montants perçus par l'Etat et déclarés par les acteurs miniers en 2006).

4. Analyse des écarts constatés

La présente section apporte les chiffres sur les revenus perçus tel que déclarés par l'Etat (« côté Etat ») et les revenus déclarés par les opérateurs miniers comme ayant été versés à l'Etat pour l'année 2006 (« côté opérateurs miniers »). **(Voir tableau détaillé à l'annexe 3).**

L'analyse du tableau de réconciliation a permis de dégager un écart qui se chiffre à **463 582 771 FCFA** (variation de **9%**) entre les déclarations de l'Etat et celles des Opérateurs miniers en 2006. **(Voir liste à l'annexe 2).**

Cet écart s'explique de la manière suivante :

1/ Côté Etat (écart global de **789 290 342 FCFA)**

❖ **304 090 049 FCFA** écart correspondant à l'Impôt sur les Sociétés (IS), à l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM), l'Impôt sur le Revenu (IR) et l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF).

❖ **381 794 562 FCFA** écart sur la Taxe de sortie de diamant

❖ **103 405 731 FCFA** écart correspondant au titre de la taxe superficielle et la Redevance Equipements Informatiques).

2/ Côté Opérateurs Miniers (écart global de **325 707 571 FCFA) se décomposant comme suit :**



ITIE-RCA

- ❖ divers revenus (amendes fiscales) dont les preuves demeurent sans trace au niveau des impôts pour un total de **82.504.310** FCFA ;
- ❖ une caution payée par un opérateur pour **50.000.000** FCFA dont on n'a pas retrouvé les preuves de paiement au niveau des Impôts au moment de la mission ;
- ❖ des Impôts et Taxes divers pour un total de **64.975.808** FCFA (CDS, Droits d'enregistrement, Droit de Timbres) ;
- ❖ un écart sur les Droits à l'exportation pour **53.805.003** FCFA ;
- ❖ un écart sur patente et licence de **62.342.650** FCFA dont le fisc (Impôts) n'a pas prouvé la matérialité du paiement ;
- ❖ un écart sur le loyer professionnel dont on ne retrouve pas les preuves au niveau des Impôts pour un montant 12 079 800 FCFA.

Ecart = 1/ - 2/ = 789 290 342 FCFA - 325 707 571 FCFA = 463 582 771 FCFA

NB : tous ces revenus cités ci-dessus et identifiés comme perçus par l'Etat ne retrouvent pas leur contrepartie auprès des opérateurs miniers pour diverses raisons, essentiellement les bureaux suspendus pour non observation des textes, d'autres ne sont plus en activités depuis 2006.

IV - Difficultés majeures rencontrées au cours de la mission

- **Du côté des opérateurs miniers :**

- la réticence de la part de certains bureaux d'achat et sociétés minières à mettre à la disposition de la mission les informations capitales, notamment

les preuves de paiements en dépit de la lettre de mission ; 

➤ le fait que certains bureaux et autres compagnies ne soient plus en activité n'a pas facilité la tâche.

• **Du côté de l'Administration :**

En dehors du Département des Mines et de ses organes (Direction Générale des Mines, Bureau d'Evaluation et de Contrôle de Diamants et Or et autres services statistiques...) qui ont été disponibles et qui ont fourni à la mission les informations. La mission a été réellement confrontée aux difficultés dans les administrations suivantes :

➤ **Administration fiscale :** Problème d'organisation engendrant des difficultés pour retrouver les preuves de paiement et les déclarations statistiques et fiscales ; méfiance à l'égard du Consultant... Cette attitude s'est surtout manifestée à la Direction des Domaines (Impôts) ;

➤ **Administration des Douanes :** organisation statistique satisfaisante, absence de quelques preuves de paiement. La mission n'a pas obtenu les quittances justificatives 2006 en raison des difficultés de transfert de données informatiques ;

➤ **Trésor Public :** cette institution n'a mis à notre disposition aucune information ; les revenus reversés par les services en amont (Impôts et Douanes) ne sont pas catégorisés par le Trésor et donc difficiles à exploiter.

Malgré la lettre de mission, la mission n'a bénéficié d'aucune assistance au niveau du Trésor Public en termes d'informations.

Globalement, le rapprochement entre les déclarations consolidées des opérateurs du secteur minier d'une part, et les déclarations de l'Etat d'autre part a permis de mettre en évidence un écart de 9%.



V- RECOMMANDATIONS

En considération de tout ce qui précède, la mission recommande :

- ✓ renforcement du cadre juridique et institutionnel des régies afin de garantir une plus grande transparence et une sécurisation des recettes provenant des industries extractives ;
- ✓ diversification du réseau d'informations pour une plus large diffusion des données relevant du secteur extractif ;
- ✓ faire de la collecte des données un impératif qui s'impose à tous les acteurs dans le but d'avoir une banque de données fiable et durable ;
- ✓ la désignation et l'implication de toutes les personnes ressources au niveau de chaque administration pour mener à bien ce genre d'opérations de collecte à l'avenir ;
- ✓ la sensibilisation des opérateurs miniers sur la nécessité de faciliter les opérations de collecte.



Annexe 1 :
LISTE DES DROITS ET TAXES APPLICABLES AU
SECTEUR MINIER EN CENTRAFRIQUE



Ces différents revenus perçus au titre d'impôts et taxes peuvent être catégorisés de la manière suivante :

- ACFPE
- AMENDES FISCALES
- AMENDES PENALES
- AMENDES TRANSACTIONNELLES
- AUTRES IMPOTS ET TAXES
- BONUS
- CAUTION D'OUVERTURE DE BUREAU
- CONTRIBUTIONS FONCIERES
- CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT SOCIAL
- DIVERS
- DROITS D'APPORTS DE MUTATION
- DROITS DE DOUANE ET TRANSIT
- DROITS D'ENREGISTREMENT
- DROITS (TAXES 4,0%) DE SORTIES A L'EXPORTATION
- DROITS DES TIMBRES
- FRAIS D'AGREMENTS ET AFFILIATIONS
- FRAIS D'EXPERTISE DES ECHANTILLONS
- IMPOTS ET TAXES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE
- IMPOTS ET TAXES DIRECTS
- IMPOTS ET TAXES INDIRECTS
- IRCM/IMF/IS/MF/IR
- PATENTE ET LICENCE
- PDSM (CAS D'OR 1,0%)
- PERMIS DE CHASSE/PECHE/CONDUIRE
- PE/PGR/PRM/PSE/PRE/TAXES SUPERFICAIRES
- RAPPEL D'IMPOTS
- REIF
- SPPK (0,50%)
- TAXES DE CIRCULATION EN ZONE MINIERE
- TAXES SUR LES ARMES A FEU
- TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE
- TAXES COMMUNALES
- TAXES DE DISTRIBUTION DE CREDIT A LA CONSOMMATION
- TAXES SUR LES VEHICULES
- TAXES SUR LES CARBURANTS
- TAXES SUR LES LOYERS PROFESSIONNELS
- TAXES FORESTIERES
- TAXES A L'ESSIEU
- TAXES SPECIALES ACHAT DE DIAMANT
- TSD (3%)



Annexe 2 :
LISTE DES OPERATEURS MINIERES



ITIE-RCA

LISTE DES SOCIETES ET BUREAUX D'ACHAT CIRCULARISES ET COMPRIS DANS LE CHAMP DE LA COLLECTE

1/	BADICA
2/	PRIMO
3/	SODIAM
4/	DDC (Diamond Distrubutor Company)
5/	ADC
6/	ORDICA
7/	BELDIAM
8/	MEX
9/	UNCMCA
10/	SOCEMINE
11/	BEL AFRIQUE
12/	Taillerie Internationale de Bangui
13/	VAAL DIAM
14/	DIMBI DIAMANT
15/	IAS
16/	VAALDIAM
17/	SOPICAD



Annexe 3 :
RECONCILIATION DES DONNEES DE L'ETAT
ET DES OPERATEURS MINIERES



ITIE-RCA

TYPE DE TAXES OU IMPOTS	TOTAL ETAT	TOTAL ACTEURS MINIERS	ECARTS 2006 ETAT/ACTEURS MINIERS	
			EN VALEUR (FCFA)	EN (%)
ACFPE	6 892 024	13 153 656	-6 261 632	-48
AMENDES FISCALES	0	34 744 547	-34 744 547	-100
AMENDES PENALES	0	45 000	-45 000	-100
AMENDES TRANSACTIONNELLES	0	4 750 000	-4 750 000	-100
AUTRES IMPOTS ET TAXES	0	32 982 299	-32 982 299	-100
BONUS	1 379 694 972	1 379 694 972	0	0
CAUTION D'OUVERTURE DE BUREAU	0	50 000 000	-50 000 000	-100
CONTRIBUTIONS FONCIERES	1 949 343	3 725 663	-1 776 320	-48
CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT SOCIAL	8 382 247	22 740 377	-14 358 130	-63
DIVERS	0	508 600	-508 600	-100
DROITS DE DOUANE ET TRANSIT	0	8 956 790	-8 956 790	-100
DROITS D'ENREGISTREMENT	329 426	19 355 154	-19 025 728	-98
DROITS (TAXES 4,0%) DE SORTIES A L'EXPORTATION	1 120 871 168	1 174 676 171	-53 805 003	-5
IMPOTS ET TAXES INDIRECTS	0	503 612	-503 612	-100
IRCM/IMF/IS/MF/IR	994 491 460	690 401 411	304 090 049	44
PATENTE ET LICENCE	371 817 200	434 159 850	-62 342 650	-14
PDSM (CAS D'OR 1,0%)	327 000 842	315 857 920	11 142 922	4
PE/PGR/PRM/PSE/PRE/TAXES SUPERFICAIRES	170 207 350	142 422 850	27 784 500	20
REIF	213 074 396	156 032 472	57 041 924	37
SPPK (0,50%)	163 333 013	155 896 628	7 436 385	5
TAXES DE CIRCULATION EN ZONE MINIERE	0	140 700	-140 700	-100
TAXES COMMUNALES	0	346 700	-346 700	-100
TAXES SUR LES VEHICULES	0	444 900	-444 900	-100
TAXES SUR LES LOYERS PROFESSIONNELS	0	12 079 800	-12 079 800	-100
TSD (3%)	979 998 088	598 203 526	381 794 562	64
TOTAL	5 738 041 529	5 274 458 758	463 582 771	9

Source des données : Etat centrafricain et acteurs miniers

Mr Valentin NZAPARICHA
CONSULTANT
BP. 2190 BANGUI - RCA

Annexe 4 :
DEFINITIONS CONTRACTUELLES DES
REVENUS DE L'ETAT

ITIE-RCA

QUELQUES DEFINITIONS

Amendes fiscales : Sanction pécuniaire infligée à un acteur minier n'ayant pas respecté l'une des dispositions inscrites dans les lois des Finances ou dans le code minier en vigueur.

Bonus : l'ensemble de biens matériels ou financiers octroyés à l'Etat à titre gratuit par suite d'une convention conclue avec un acteur minier.

Contribution foncière : est le fonds recouvré par la direction des domaines sur les propriétés bâties.

Contribution au Développement Social : Impôt payé par l'employeur sur l'ensemble des rémunérations versées au personnel le taux est de 10% ; prévu par le Code Général des Impôts (CGI).

Droit à l'exportation : est l'ensemble des taxes perçues par les différentes institutions habilitées à les prélever (Douane, Impôts, SPPK, et le Ministère des Mines) ; le taux est de

12 % prévu par le code minier en vigueur et les lois des Finances.

Patente et licence : est le droit payé par le contribuable lui donnant accès à l'exercice de ses activités

Régie des Mines : est le fonds destiné à promouvoir le développement du secteur minier.

Taxe sur le Diamant : est une imposition faite au détenteur d'une quantité donnée de diamants de verser à l'Etat un montant proportionnellement à la valeur évaluée par le BECDOR, destinée à l'exportation; ce montant est de 3%, prévu par le Code Minier.

Redevances superficielles : Taxe payée proportionnellement à l'étendue de la surface sur laquelle les activités seront menées.

Secrétariat Permanent du Processus de KIMBERLEY (SPPK) : Taux applicable 0,50% sur les 12% à l'exportation.

Redevance Equipements Informatiques et Finances (REIF) : somme prélevée sur les diamants destinés à l'exportation, le taux est fixé par le Code minier et la Loi des Finances.

Annexe 5 :

**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE
DU COMITE DE PILOTAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2009
EN INCLUANT LA LISTE DES PARTICIPANTS
(Gouvernement, Société Civile, et sociétés minières)**

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

CONSEIL NATIONAL

COMITE DE PILOTAGE

SECRETARIAT TECHNIQUE

N° 0151 /ITIE-RCA/CN/CP/ST.-



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (ITIE-RCA)

Le 19 Mars 2009, s'est tenue dans la salle de conférence de l'hôtel AZIMUT, la première session ordinaire du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA au titre de l'année 2009, aux fins d'examiner pour adoption le premier rapport national sur la collecte et la conciliation des données statistiques du secteur minier de l'exercice 2006, le Code de Déontologie et le Règlement Intérieur du Secrétariat Technique.

Etaient présents :

Représentants du pouvoir public :

- **NAMSIO Obed**, Directeur de Cabinet du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Vice Président du Comité de Pilotage ;
- **MOÏDOKANA Robert**, Secrétaire Technique de l'ITIE-RCA, Rapporteur ;
- **FEIGOUZOZOU Jean Sylvain**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **NGANARE Aimé**, Représentant du Ministère en charge des Mines ;
- **KOLI Timothée**, Représentant du Ministère en charge du Commerce ;
- **BOMBA Jean Claude**, Représentant du Ministère en charge de l'Environnement ;
- **POUTOU Jean Claude**, Représentant du Ministère en charge des Finances et du Budget ;

Représentants de la Société Civile :

- **TONNET Albertine**, Représentant des Centrales Syndicales ;
- **PANIKA BENGUERE Sylvie Jacqueline**, Représentant des Médias Privés ;
- **NOTE KOÏMARA David**, Représentant des Médias Publics ;

1

ITIE-RCA

- **MATHAMALE Jean Jacques**, Représentant des ONGS centrafricaines ;
- **MAGNA VENANT Serge**, Représentant des Elèves et Etudiants ;
- **NZALA Célestin**, Représentant de l'Ordre des Avocats.

Représentants du secteur minier :

- **SOUEMBOT GOGO Gervais R.**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **ZAKARIA Patrice**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;
- **BODE-POUTOU F. Landry**, Représentant des Bureaux d'achat.

Etaient absents :

- **BOKIA Bendert**, Représentant du Ministère en charge de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale ;
- **TANGOA Stève**, Représentant des sociétés minières en phase d'exploration ;
- **SPEINER Léo**, Représentant des Bureaux d'achat ;
- **NAMKOÏSSE Raymond**, Représentant du Ministère en charge des Finances et du Budget.

La séance a été ouverte à 12 heures 48 minutes par le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Dans son allocution de circonstance, le Ministre d'Etat a exhorté les membres du Comité de Pilotage à examiner avec munitie et sans passion le premier rapport ITIE-RCA.

Car a-t-il poursuivi, en adhérant à l'ITIE, le Gouvernement entend doter le pays d'instrument dont le développement et la pérennisation contribueront à la restauration et à la consolidation du climat de confiance avec nos compatriotes et partenaires financiers.

A ce titre a-t-il dit, ceux-ci nourrissent les attentes légitimes de voir les recettes générées par le diamant, l'or, l'uranium contribuer de manière efficiente au renforcement de la croissance économique, à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté.

Avant de demander aux membres d'examiner et valider les projets du Règlement Intérieur et du Code de Déontologie qui sont les outils du fonctionnement du Secrétariat Technique, le Ministre d'Etat a souhaité plein succès aux travaux de la première session ordinaire du Comité de Pilotage au titre de l'année 2009.



ITIE-RCA

Sur ce, le Ministre d'Etat, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA a suspendu la séance.

A la reprise de la séance qui a été présidé par Monsieur Obed NAMSIO, Directeur de Cabinet du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Vice Président du Comité de Pilotage, il a été procédé à l'examen du rapport sur la collecte et la réconciliation des données statistiques du secteur minier au titre de l'année 2006.

L'examen a consisté essentiellement à l'analyse sur la forme du rapport. Les reformulations des phrases ont été faites d'un paragraphe à un autre.

Ainsi le rapport de l'Administrateur Indépendant a été adopté avec amendements sur la forme.

Quant au Code de Déontologie, il a été adopté avec amendement qui a porté sur la suppression de l'article 29 ancien qui énonce que « **dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, le membre de l'ITIE ne peut accepter de cadeau ou invitation que sous l'une des deux conditions suivantes :**

Lorsque le cadeau n'est pas onéreux. Exemple calendrier, agenda...etc.

Lorsque l'invitation est d'ordre professionnel et s'adresse à l'ITIE-RCA ».

Le Code initial de 33 articles a été ainsi réduit à 32.

Quant au Règlement Intérieur, il a été aussi adopté avec amendements et qui ont porté sur la suppression des articles suivants :

Article 4 « **pour être nommé membre des organes de l'ITIE-RCA, l'agent doit comprendre l'initiative en elle-même ; connaître l'industrie extractive notamment toutes les activités de l'amont de l'industrie extractive, le cadre institutionnel et réglementaire qui régit ses activités et surtout les paiements auxquels les sociétés de cette industrie sont soumises ; connaître les procédures de liquidation des paiements exigés par le Gouvernement aux sociétés de l'industrie extractive ; avoir des compétences relatives à l'analyse des politiques publiques afin d'apprécier les choix d'investissement que le Gouvernement fait avec les revenus tirés de l'industrie extractive ».**

MB

A

ITIE-RCA

Article 32 « la suspension ne peut être levée qu'après remboursement de la valeur détournée et/ou l'expiration du délai qui lui est fixé par le Comité de Pilotage ».

Article 33 « la radiation est de la compétence du Conseil National qui siège en conseil de discipline, sur proposition du Comité de Pilotage ».

Empêché, le Vice Président a été remplacé à la présidence de la séance par Monsieur Aimé NGANARE, Chargé de Mission en matière des Mines, Membre du Comité de Pilotage pour l'examen du Règlement Intérieur et des divers inscrits à l'ordre du jour.

Procédant de la même manière selon la méthodologie adoptée, le projet du règlement intérieur de 42 articles réduit à 40 a été adopté avec amendements.

Les divers ont été essentiellement axés sur la question des frais de session de la première session de Septembre 2008. Sur ce point, le Rapporteur a informé les membres des dispositions qui sont prises à cet effet et a sollicité la patience des participants dont il loue le patriotisme.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 18 heures 45 minutes pour être reprise à 19 heures 50 minutes avec le discours de clôture de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat aux Mines, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de Pilotage.

Dans son discours de clôture, le Ministre d'Etat a félicité les participants pour le travail accompli et leur détermination a œuvré pour la mise en œuvre effective de la transparence dans la gestion des revenus des industries extractives.

C'est à 20 heures 05 minutes que le Ministre d'Etat a déclaré clos les travaux de la première session du Comité de Pilotage de l'année 2009.

Fait à Bangui, le 19 MAR 2009

LE RAPPEUR

Robert MOÏDOKANA

LE PRESIDENT

Lt. Col. Sylvain NDOUTINGAI